

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000
Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique +32 (9) 255 1717 (9-17h)
Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|--|----------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 - (H372) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 - (H412) |
| Liquides inflammables | Catégorie 3 - (H226) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)



Mention d'avertissement
Danger

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

Mentions de danger

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | EC No. | CAS No. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|------------|---|--|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 10 - <20 % | 919-446-0 | RR-91855-8 | STOT SE 3 (H336) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226) (EUH066) | - | - | - | 01-2119458049-33-XXXX |
| Quaternary ammonium compounds, (C16-18 and C18-unsatd. alkyl) trimethyl, chlorides 0.1- <1 % | 268-074-9 | 68002-61-9 | Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | - | - | - | 01-2119970170-45-xxxx |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | EC No | CAS No | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|-----------|------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) | 919-446-0 | RR-91855-8 | - | 3400 | - | - | - |
| Quaternary ammonium compounds, (C16-18 and C18-unsatd. alkyl) trimethyl, chlorides | 268-074-9 | 68002-61-9 | 1260 | 300 | - | - | - |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporiseurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporiseurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésifs et/ou étanchéifiants.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Belgique |
|---------------------------------|------------------|---|
| Alcool isopropylique 67-63-0 | - | TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (RR-91855-8) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 330 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 44 mg/kg pc/jour | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (RR-91855-8) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 71 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 26 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 26 mg/kg pc/jour | |

Predicted No Effect Concentration (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Visqueux Liquide |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|--|--------------------------------|---|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 160 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité | Sans objet pour les liquides . | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limites supérieures | Aucune donnée disponible | |
| d'inflammabilité ou d'explosivité | | |
| Limites inférieures | Aucune donnée disponible | |
| d'inflammabilité ou d'explosivité | | |
| Point d'éclair | 49 °C | Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC) |
| Température d'auto-inflammabilité | >300 °C | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e). |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|
| Viscosité cinématique | environ 60000 mm ² /s | @ 40 °C |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Aucune information disponible |
| Hydrosolubilité | Insoluble. | Aucun(e) connu(e) |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | 0.6 kPa | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité de liquide | 1.3 g/cm ³ | Aucun(e) connu(e) |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | Aucune information disponible | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| VOC content | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Oui. |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Ingestion | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|--------------------------------|
| Symptômes | Aucune information disponible. |
|------------------|--------------------------------|

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie cutanée) 42,857.10 mg/kg

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---|--|---------------------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) | LD50 >15000 mg/Kg (Rattus) OECD 401 | LD50 > 3400 mg/kg (Rattus) OECD 402 | LC50 (4hrs) >13.1 mg/l (Rattus) |
| Quaternary ammonium compounds, (C16-18 and C18-unsatd. alkyl) trimethyl, chlorides | LD50 =1260 mg/Kg (Rattus) (OECD 401) | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|-------------------------------------|--|
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|--|

| | |
|---|--|
| Mutagénicité sur les cellules germinales | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---|--|

| | |
|------------------------|--|
| Cancérogénicité | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|------------------------|--|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Toxicité pour la reproduction | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--------------------------------------|--|

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| | |
|----------------------------------|--|
| STOT - exposition unique | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - exposition répétée | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

| | |
|------------------------------|--|
| Danger par aspiration | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|------------------------------|--|

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

| | |
|---|--------------------------------|
| Propriétés perturbatrices endocriniennes | Aucune information disponible. |
|---|--------------------------------|

11.2.2. Autres informations

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Autres effets néfastes | Aucune information disponible. |
|-------------------------------|--------------------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|--|
| Écotoxicité | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|--------------------|--|

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|--|--|------------------------------------|-------------------------------------|-----------|------------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) RR-91855-8 | EL50 (72h) = 4.1 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 401 | LL50 96hr 10-30 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | - | EL50 48hr 10-30mg/l (daphnia magna) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune information disponible. |
|-------------------------------------|--------------------------------|

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (RR-91855-8)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---------|--------------------|----------------|---------------------------------|
| | 28 jours | biodégradation | 74.7 % Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Mobilité dans le sol | Aucune information disponible. |
|-----------------------------|--------------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--------------|------------------------|
|--------------|------------------------|

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| | |
|--|---------------------------------|
| Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Quaternary ammonium compounds, (C16-18 and C18-unsatd. alkyl) trimethyl, chlorides | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

Propriétés perturbatrices endocrinien Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire).

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN3295 |
| 14.2 Nom d'expédition | Hydrocarbures, liquides, n.s.a |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| Étiquettes | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN3295, Hydrocarbures, liquides, n.s.a, 3, III, (D/E) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| Code de classification | F1 |
| Code de restriction en tunnel | (D/E) |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler) | 30 |

IMDG

| | |
|---|--------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN3295 |
| 14.2 Nom d'expédition | Hydrocarbures, liquides, n.s.a |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| | |
|---|---|
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN3295, Hydrocarbures, liquides, n.s.a, 3, III, (49°C c.c.) |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | 223 |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| N° d'urgence | F-E, S-D |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Sans objet |

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN3295 |
| 14.2 Nom d'expédition | Hydrocarbures, liquides, n.s.a |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN3295, Hydrocarbures, liquides, n.s.a, 3, III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | A326, A3 |
| Quantité limitée (LQ) | 10 L |
| Code ERG | 3L |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registerants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

Méthode de classification

| | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ZWALUW ROOFPLAST BLACK
Remplace la version : 22-avr.-2022

Date de révision 01-sept.-2022
Numéro de révision 2

| | |
|--|-----------------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | D'après les données d'essai |
| Toxicité aquatique chronique | D'après les données d'essai |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 01-sept.-2022

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité